



PROGRAMME DE FORMATION **VERIFICATEUR EPI ANTICHUTE**

Durée : 1 jour - 7h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Personnes chargées de l'entretien et du suivi des vérifications des équipements de travail en hauteur : opérateurs, techniciens, cadres, responsables techniques, magasiniers...

Prérequis

- Compréhension de la langue française : lu, écrit, parlé

Objectifs pédagogiques

- Savoir contrôler des EPI contre les chutes de hauteur dans le cadre d'une Vérification Générale Périodique (VGP) et renseigner un rapport de vérification
- Appréhender les aspects administratifs, les responsabilités, les techniques et la réglementation liés au contrôle des EPI
- Suivre la vérification des EPI au sein du registre de sécurité
- Connaître les points de contrôle
- Savoir détecter les non-conformités présentes sur les EPI

Contenu de la formation

Module théorique :

- Connaissances des obligations réglementaires
- Savoir reconnaître le type d'EPI
- Gérer un parc d'EPI
- Organiser le suivi

Module pratique :

- Manipulation de matériels conformes et non-conformes pour comprendre leur fonctionnement normal et repérer les non-conformités
- Méthodologie de l'inspection
- Renseigner une base de données et un registre de sécurité

Méthodes et moyens pédagogiques

- Supports pédagogiques présentation PowerPoint
- Matériel de vidéo-projection : vidéoprojecteur et écran de projection
- EPI Conformes et Non-Conformes
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situations.
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes.

En INTER :

- Harnais antichute normé EN 361
- Longe antichute normé EN 354 avec absorbeur EN355 et système antichute mobile EN353
- Casque avec jugulaire EN397

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Evaluation des connaissances et acquis tout au long de la formation
- Certificat de réalisation.

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation financable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** Formateur certifié Travaux sur Cordes, habilité la pose de filet de sécurité type S, à la pose de point d'ancrage EN795-A, à la pose de ligne de vie EN795-C...



Comme tous les équipements de chantier, les équipements de protection individuelle (EPI) sont soumis à l'usure, aux dégradations, aux souillures, etc.

Un entretien et un contrôle réguliers de ces matériels garantissent leur efficacité sur la durée afin de préserver la santé et la sécurité de vos salariés.

Arrêté du 19 mars 1993 relatif à la périodicité des contrôles réglementaire, rendant le contrôle des EPI contre chutes de hauteurs obligatoire tous les ans.